Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260423-D48_2026-DE

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Fresnais, dûment convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Éric POUSSIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Étaient présents : M. Éric POUSSIN, M. Albert PIEL, Mme Daisy DELOURME, M. Alain GUILLEMOT, Mme Angélique FOUGERAY, Mme Solange QUINIOU, Mme Marie-Dominique LETELLIER, M. Pierre CORNILLET, M. Jean-François CADIOU, M. Régis SIMON, Mme Emmanuelle MARTIG, Mme Marie LÉONARD, Mme Aude RENOUARD, M. François AGENAIS, Mme Kassandre GUÉPIN, Mme Justine TESSIER, M. Joan TOURNIER, M. Alban BELLIER et Mme Mélyssa DUFEIL PAUTREL.

Pouvoirs : M. Guillaume GUÉRAULT a donné pouvoir à Mme Angélique FOUGERAY ;
Mme Chantal BOISSIÈRE a donné pouvoir à Mme Marie-Dominique LETELLIER ;
M. Cyrille DELAPORTE a donné pouvoir à Mme Daisy DELOURME.

Étaient absents : M. Alexis LORET.

Secrétaire de séance : M. Albert PIEL en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Convocation de la séance transmise le 16 avril 2026
Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

Délibération n° 48-2026

Objet : Finances & Marchés – Participation de la commune aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED)

Rapporteur : Mme Daisy DELOURME, 2ème adjointe

Vu le courrier de la Commune de Cancale en date du 7 avril 2026 sollicitant la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED) ;

Considérant que le RASED du secteur s'étend sur 10 communes dont 6 communes de Saint-Malo Agglomération (Saint-Benoit des Ondes, Saint-Coulomb, Hirel, La Fresnais, La Gouesnière, Saint Méloir des Ondes, Cherrueix, Le Mont Dol, Le Vivier sur Mer et Saint Guinoux) ;

Considérant que la participation de chaque commune est calculée comme suit :

- Compte administratif du RASED de l'année N-1 réparti à proportion du nombre d'élèves de la rentrée (référence chiffre fournis IEN) accueilli dans chaque école des communes du secteur d'intervention.

Montant de la participation de la commune de La Fresnais avec les effectifs rentrée 2025-

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 035-213501166-20260423-D48_2026-DE

2026 :

- Effectif total de secteur d'intervention : 1114 élèves
- Effectif de notre école : 149 élèves
- Soit 13,38 % x 383,43 € coût de fonctionnement 2025 = **51 €** (arrondi)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité, (POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **APPROUVE** la participation de la commune de La Fresnais aux frais de fonctionnement du RASED d'un montant de **51 €** ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Maire de Cancale.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La Fresnais, le 23 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Albert PIEL

Le Maire,
Eric POUSSIN



